

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 03753 Numéro SIREN : 820 629 707 Nom ou dénomination : 3840
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2023 sous le numéro de dépôt 7388

ACTIF	Montant brut	Amortissements	31/12/2022	31/12/2021
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 193 972	24 620	2 169 352	663 522
Immobilisations financières	1 380 000		1 380 000	1 380 000
ACTIF IMMOBILISE	3 573 972	24 620	3 549 352	2 043 522
Matières premières, en cours				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	26 705		26 705	49 726
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	20 419		20 419	60 540
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	47 124		47 124	110 266
TOTAL GENERAL ACTIF	3 621 096	24 620	3 596 476	2 153 788
PASSIF			31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel			1 000	1 000
Ecart de réévaluation				
Réserve légale			100	100
Réserves réglementées				
Autres réserves, dont achat d'œuvres d'artistes vivants			352 574	252 659
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			18 991	99 915
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			19 733	3 733
CAPITAUX PROPRES			392 398	357 407
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Emprunts et dettes assimilées			2 182 548	1 516 284
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Autres dettes, dont comptes courants d'associés		1 019 759	1 021 530	280 097
Produits constatés d'avance				
DETTES			3 204 078	1 796 381
TOTAL GENERAL PASSIF			3 596 476	2 153 788

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
28 JUL. 2023
PONTOISE

73 88

RESULTAT COMPTABLE		31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	dont export		
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues		105 686	99 348
Autres produits			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		105 686	99 348
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock de marchandises			
Achats matières premières et approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres charges externes crédit bail mobilier		1 788	215
Autres charges externes crédit bail immobilier		6 687	6 751
Impôts, taxes et versements assimilés, dont CFE et CVAE			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements		24 620	
Dotations aux provisions			
Autres charges, dont provisions fiscales implantations étranger		2	1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		33 097	6 966
RESULTAT D'EXPLOITATION		72 589	92 382
Produits financiers			49 726
Produits exceptionnels			
Charges financières		34 247	8 400
Charges exceptionnelles	dont amort.souscript. PME innovantes	16 000	3 733
	dont amort.exception. construct.nouvelles		
Impôts sur les bénéfices		3 351	30 059
BENEFICE ou PERTE		18 991	99 915
RESULTAT FISCAL		Résultat comptable	18 991
REINTEGRATIONS			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles		3 351	
Divers, intérêts Cptes-cts	écart sur OPC		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option			
	dont part loyers dispensés de réintégration		
Charges afférentes du régime de taxation au tonnage des ent. de transport maritime			
Résultat fiscal régime optionnel de taxation au tonnage des ent. de transport maritime			
Produits afférents du régime de taxation au tonnage des ent. de transport maritime			
DEDUCTIONS			
Entreprise nouvelle	Zones franche urb.		
Restruct. Défense	Rep. ent. Difficult.		
Entreprise innovante	Bass. empl. à redyn.		
Divers, dont "Outre mer"	Revitalisation rurale		
ZFANG	Créances sur déficit		
Zone dévelop. prioritaire	Déduction except.		
Art 39 decies B	Bass. urbain dynam.		
Art 39 decies D	Art 39 decies A		
Art 39 decies F	Art 39 decies C		
Art 39 decies G	Simul. de conduite		
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits		BENEFICE ou PERTE	22 342

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations

- ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations
- sont inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation	Amortissements fiscalement pratiqués
Constructions	4 % L	5 % L
Installations techniques, mat.outillage	10 % D	15 % D
Install. générales agencés, aménagts	10 % L	10 % L
Matériel de transport	20 % L	25 % L
Matériel de bureau et informatique	20 % L	20 % D
Mobilier	10 % L	10 % L

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti / coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Immobilisations - Amortissements - Plus et moins- values

Déclaration au 31/12/2022

IMMOBILISATIONS					
Actif immobilisé	Valeur brute début d'exerc.	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluation légale
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains	587 972	500 000		1 087 972	
Constructions		1 106 000		1 106 000	
Installations techniques, mat., outillage					
Installations générales, agencés divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles	75 550		75 550		
Immobilisations financières	1 380 000			1 380 000	
TOTAL	2 043 522	1 606 000	75 550	3 573 972	

AMORTISSEMENTS				
Immobilisations amortissables	Montant début d'exerc.	Augmentations dotations	Diminutions sorties	Montant fin d'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions			24 620	24 620
Installations techniques, matériel, outillage industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL		24 620		24 620

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES					Plus ou moins-values		
Immobilisation: cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	19%	Long terme 15 ou 12,8%	0%

Ce tableau est détaillé dans l'état 2033C de la liasse fiscale.

TOTAL		
Plus-values taxables à 19%	Régularisations	
TOTAL		

Relevé des provisions -
Amortissements dérogatoires -
Déficits

Déclaration au 31/12/2022

AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES-DEFICITS

RELEVÉ DES PROVISIONS		Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées amortissts dérogatoires		3 733	16 000		19 733
Dont majorations exceptionnelles de 30 %					
Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges					
Provisions dépréciation immobilisations					
Provisions dépréciation stocks et en cours					
Provisions dépréc. clients et comptes rattachés					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL		3 733	16 000		19 733
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	Mouvements affectant la provision		PROVISIONS ET CHARGES A PAYER		
	Dotations Reprises		NON DEDUCTIBLES pour l'assiette de l'impôt		
Fonds commercial			Indemnités pour congés à payer		
Immobilis. incorporelles	16 000				
Terrains					
Constructions					
Installations techniques			Ce tableau est détaillé dans l'état 2033D de la liasse fiscale.		
Installations générales					
Matériel de transport					
Autres immob. corporelles					
TOTAL	16 000		TOTAL A REPORTER		
DEFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II du CGI)					
Nombre d'opérations sur l'exercice					
Déficits imputés					
Déficits reportables					
Déficits de l'exercice					
Total des déficits restant à reporter					
DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives					
Dont Mt déductible des cotisations facultatives			Dont cotisations facultatives PER		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant					
Dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					
Montant de la TVA collectée					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt pour l'entreprise donatrice (art.238bis-4 du CGI)					
Montant investisst qui a donné lieu à amortissement exception.chez l'entreprise investisseur (art.217 octies)					

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	26 705	26 705	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	26 705	26 705	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	58	58		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	1 340 347	1 340 347		
Emprunts et dettes financières divers	842 143	842 143		
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 771	1 771		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 019 759	1 019 759		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	3 204 078	3 204 078		

Emprunts souscrits en cours d'exercice 842 143
Emprunts remboursés en cours d'exercice 175 844
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

3840 - 3840
30 rue de l'Egalité
95230 SOISY SOUS
MONTMORENCY

Charges à payer

Déclaration au 31/12/2022

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
16884000	S/EMPRUNTS ETS CREDI	349,32	363,73	-14,41
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		349,32	363,73	-14,41
AUTRES DETTES				
45580000	ASSOCIES C/CT INTERE	18 556,77		18 556,77
TOTAL AUTRES DETTES		18 556,77		18 556,77
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
51810000	INTERETS COURUS A PA	57,78	93,38	-35,60
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		57,78	93,38	-35,60
TOTAL CHARGES A PAYER		18 963,87	457,11	18 506,76

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice en cours					
TOTAL					
VALEUR NETTE					
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice en cours					
TOTAL					
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus					
A plus d'un an et moins de 5 ans					
A plus de cinq ans					
TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE					

Montant pris en charge ds exerc.

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	

3840

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 30, rue de l'Egalité – 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY
820.629.707 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juin à douze heures,

Les associés de la SAS 3840, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, à Soisy sous Montmorency, 30 rue de l'Egalité, sur convocation du Président.

SONT PRESENTS :

- Mr Bruno FAYOLLE
Associée, propriétaire de..... 1 part
 - La société 9173-3840 Québec Inc
Associée, propriétaire de..... 99 parts
- Total des parts des associées présentes ou
Représentées 100 parts

Les associés présents et représentés possèdent ensemble 100 actions, soit plus de la moitié des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

M. Bruno Fayolle, Président associé, préside l'assemblée.

Sont déposés sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Le rapport de gestion ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

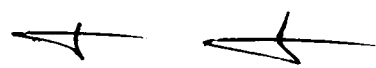
- Lecture du rapport d'ensemble sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Quitus au gérant ;
- Affectation et répartition des résultats.

Lecture est donnée du rapport de la gérance. Après discussion et échange de vues, les associés mettent aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve le rapport de gestion et lesdits comptes tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice après impôts de 18.990 €.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune charge de cette nature visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.



Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne au Président, Mr Bruno FAYOLLE, quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 18.990 € comme suit :

- Dotation du compte « autres réserves » pour 18.990 €

Le compte « autres réserves » s'élèvera ainsi à la somme de 371.563 € contre 352.573 € précédemment.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende pour les trois précédents exercices

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

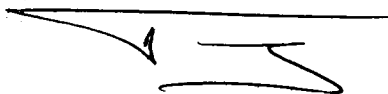
QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention que se sont poursuivies les conventions suivantes :

- Compte courant débiteur avec Mr Bruno FAYOLLE pour un montant de 898.402,49 € à la clôture de l'exercice 2022.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associées présentes.

L'associée
9173-3840 Québec Inc



Le Président
Bruno FAYOLLE

